

Tél.: (24-48
(22-70

SOMMAIRE : Nominations

VU la Constitution du 11 Janvier 1964 de la République du Dahomey;

VU le Décret n° 33/PR du 25 Janvier 1964 portant formation du Gouvernement de la République du Dahomey;

VU la loi n° 60-32 du 28 Juillet 1960 portant création des Forces Armées du Dahomey;

VU le Décret 54/PC-SGG? du 2 Mai 1964, organisant les services rattachés à la Présidence de la République et fixant les attributions des membres du Gouvernement;

VU l'Arrêté n° 492/DSFA. du 11 Septembre 1961 portant création de la Gendarmerie Nationale du Dahomey;

VU la loi n° 62-30 du 27 Juillet 1962 portant statut général des personnels militaires de l'Armée Dahoméenne;

VU le Décret n° 288/PC/DGN. du 14 Décembre 1964, portant statuts particuliers des personnels militaires de la Gendarmerie Nationale du Dahomey;

SUR PROPOSITION du Lieutenant, Directeur de la Gendarmerie Nationale,

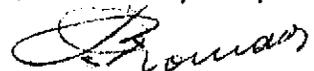
APRES AVIS du GENERAL, CHEF D'ETAT-MAJOR des Forces Armées Dahoméennes,

D E C R E T E

ARTICLE 1er : Les Adjudants-Chefs LIADY, Yaya, ADJANOHOUN, Gabriel et AHOUSSOUGBEMEY, Louis-Faustin, sont promus au grade de Sous-Lieutenant de Gendarmerie, à titre définitif pour prendre effet à compter du 1er Janvier 1965.

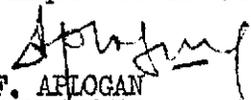
ARTICLE 2 : Le présent Décret sera enregistré et publié au Journal Officiel de la République du Dahomey.

Fait à COTONOU, le 7 Janvier 1965


JUSTIN AHOMADEGBE-TOMETIN

par le Président du Conseil,
Chargé de la Défense Nationale,

le Ministre des Finances, des Affaires
Economiques et du Plan,


F. APLOGAN

VU :
Le Contrôleur Financier

- AMPLIATIONS -

- Présidence de la République5
- Présidence du Conseil15
- E.M.F.A.D.10
- Ministères10
- M.F.A.E.P. 2
- DJF + SF 4
- J.O.R.D. 1
- Direction Gendarmerie10
- Intéressés3